



La police municipale vous propose l'opération
"TRANQUILLITE VACANCES"

Qu'est que l'opération "tranquillité vacances" ?

Vous envisagez de vous absenter de votre domicile pour profiter de quelques jours de vacances, vous pouvez le signaler à la police municipale en complétant le document ci-joint.

Pendant votre séjour des patrouilles de la police municipale relayées par la police nationale passeront surveiller votre domicile.

Cette opération fonctionne toute l'année.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Pensez à verrouiller

vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.

Placez en lieu sûr

et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

En cas d'absence durable,

Votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...

Police municipale :

☎ 04.79.33.13.57

✉ policemunicipale@santalbanleysse.fr

Nom :

Date : / /

Prénom :

Adresse :

.....

Objet : Opération tranquillité vacances.

Désirant bénéficier de l'opération "tranquillité vacances", je vous informe que mon domicile sera inoccupé :

Du Au

(1) En mon absence et en cas de besoin, vous pourrez vous adresser auprès de :

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Demeurant

.....

☎ / / / / ou ☎ / / / /

(1) Vous pourrez éventuellement me joindre à l'adresse suivante :

.....

Code postal : Ville :

☎ / / / /

(1) Renseignements complémentaires :

.....

.....

Signature obligatoire

(1) Rayer ou laisser en blanc les rubriques qui vous semblent inutiles

